

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150924-2015\_B410-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B410**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association "Jaccede.com"**

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FREGAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_11**

**BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Rapporteur : Martine CESARI

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Jaccede.com »  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'association « Jaccede.com », reconnue d'intérêt général, sollicite une participation de la CPA afin de pérenniser les actions en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale : recensement des lieux accessibles et sensibilisation au handicap.

Il est proposé de lui attribuer une subvention totale de 2 000 €.

**Exposé des motifs :**

L'association Jaccede.com , association de type loi 1901, est une association nationale, fondée en 2006. A Aix-en-Provence et les communes limitrophes, une vingtaine de bénévoles y sont très actifs .

L'association s'est donné 3 missions :

- Concevoir et développer les fonctionnalités de Jaccede.com , guide collaboratifs des adresses accessibles. La plate forme Jaccede.com et l'application Jaccede mobile sont gratuites
- Sensibiliser le grand public à la cause de l'accessibilité universelle
- Faciliter la vie quotidienne et encourager les personnes à mobilité réduite à sortir en créant du lien social

Elle fonctionne sur la base du bénévolat (en dehors de quelques salariés au siège national) et a été reconnue d'intérêt général. Une de ses actions phare consiste en l'organisation d'une journée nationale de l'accessibilité tous les ans en octobre. Des équipes composées de personnes handicapées et de personnes valides visitent puis recensent sur le site le plus de lieux publics possibles.

Sur la Communauté du Pays d'Aix, Jaccede.com organisera sa 4e journée le 10 octobre 2015, en partenariat étroit avec la Mission Handicaps de la CPA. Pour la première fois, des lieux seront recensés non seulement sur Aix-en-Provence, mais aussi sur des petites communes limitrophes (compte tenu des difficultés de déplacements des équipes).

L'association est membre de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et apporte régulièrement son expertise au sein du groupe de travail « espaces publics ».

Tout au long de l'année, elle participe à des sensibilisations aux handicaps auprès de lycéens de l'académie dans le cadre de la préparation du festival de film « Festihandivalide ».

L'association est subventionnée par quelques communes de France, dont celle d'Aix-en-Provence , la Région d'Île-de-France, l'État et bénéficie de mécénat d'entreprises.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2015-00993	Jaccede.com	Insertion sociale des PMR Recensement des lieux accessibles	0 €	438 694 €	3 000 €	2 000 €	non

Pour l'année 2015, l'association sollicite une participation financière de la CPA pour un montant de 3 000€ afin de pérenniser ses actions en faveur de l'insertion et de la mobilité pour tous.

Une subvention de 2 000€ est proposée pour assurer le développement d'actions à vocation communautaire :

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention totale de 2 000 € à l'association « Jaccede.com »;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget principal, article 6574, pour 2 000€.

**2015\_B410**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association "Jaccede.com"**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**29 SEP. 2015**